

DECLARATION FNEC FP-FO
CCPA AED & AESH - 11 AVRIL 2024
Académie de Bordeaux

Monsieur le Directeur des Relations et des Ressources Humaines

Madame la Directrice de la DPE

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Consultative Paritaire
Académique des AED et AESH

FO continue de dénoncer les **rémunérations** des AED et des AESH qui sont trop proches des minima sociaux, impliquant que pour chaque euro gagné en plus, le personnel le perd doublement voire triplement, via une baisse équivalente de ces droits APL, de sa prime d'activité, du complément ARE, ou encore via l'inéligibilité à la CMU... Ainsi les 5 points d'indice gagnés en janvier, n'ont pas permis aux personnels de faire face à l'inflation.

L'idée saugrenue de **fusionner** nos deux métiers, qui n'ont pour point commun que ce très faible niveau de revenu, au prétexte d'en faire un contrat temps plein se révèle être un véritable fourre-tout. Face à la promesse d'un contrat 100%, les personnels n'auraient qu'un revenu proche du SMIC alors que l'ancien ministre de l'Éducation Nationale, devenu depuis Premier Ministre nous parle de « désmicardiser » la France ?

Les AESH n'ont pas toujours accès aux équipements informatiques dans leurs établissements d'affectation, avec les formations en ligne (à commencer par la formation initiale) et face à la multiplication des outils à télécharger et compléter de façon numérique, nous demandons l'éligibilité à la **prime informatique**, comme nos collègues enseignants.

L'annonce des quelque **692 millions d'euros d'économies** dans l'éducation nationale et particulièrement les **262 millions pour le volet concernant « la vie de l'élève »** nous inquiète, pour nous-même bien sûr, AESH et AED, mais aussi pour les élèves, pour leurs conditions d'encadrement dans les établissements scolaires en termes de postes de CPE, de médecins, d'infirmiers scolaires.

Comme AESH, nous nous saisissons de cette instance institutionnelle pour exprimer notre plus vive inquiétude si la **réforme du « choc des savoirs »** devait se mettre en œuvre malgré l'opposition de tous les syndicats de l'Éducation Nationale, d'une large majorité des parents d'élèves, et au-delà de tous les citoyennes et citoyens attachés à l'École publique.

Une simple question, nous qui accompagnons quotidiennement des élèves en situation de handicap des 1^{er} et second degrés : si cette réforme de tri des élèves par niveaux se mettait en place, que deviendraient nombre de nos élèves en situation de handicap ? Des élèves ultra-stigmatisés voués au niveau faible durant toute leur scolarité ?

Est-ce cela l'**inclusion bienveillante** ? Nous refusons ce **tri maltraitant**.

Comme les enseignants, comme les parents d'élèves, nous exigeons le retrait pur et simple des textes réglementaires relatifs aux « choc des savoirs » publiés le 17 mars, nouveau coup de force du ministre et de son gouvernement qui n'a que faire de l'opposition générale à cette réforme sensée améliorer les résultats scolaires des élèves. Il faut que la voix de la raison l'emporte.

D'autre part, en défense des structures sociales et médico-sociales, **FO se félicite du vote majoritaire FO, FSU, CGT et FCPE du Conseil Supérieur de l'Education du 3 avril** contre le projet de décret de démantèlement de ces structures.

Nous rappelons ici notre exigence d'abandon de l'acte II de l'Ecole Inclusive qui, sous des beaux discours de bienveillance, n'a d'autre objectif que celui d'économies budgétaires. Oui, **FO** est POUR l'augmentation du nombre de places dans les IME, les ITEP, les IM-pro... Trop de souffrance générale, trop de maltraitance de tous : élèves, parents des enfants et adolescents handicapés, enseignants AESH, AED... !

FO, en exigeant cela, défend le respect du droit de certains de nos élèves à un **enseignement adapté et spécialisé à leur handicap**, quel que soit le coût financier et humain. (*Enseignants et éducateurs spécialisés, équipe de soins, classes à effectif réduit, locaux adaptés...*). Soyons claires, pour certains élèves, les AESH ne sont pas des soignantes ! Ils ont besoin d'une équipe de soins, disponible immédiatement, que seule une structure peut offrir.

FO ne veut plus voir de reportages comme celui de fin mars, le titre de cette enquête parlant de lui-même : « *Scandale et défaillance de l'Etat : les dossiers noirs du handicap* ».

Oui, il y a **défaillance de l'Etat**, quand, de l'aveu même de Monsieur ATTAL, 23 000 élèves attendent une place en IME. C'est inacceptable ! Cela ne peut plus durer, il y a urgence !

Pour toutes ces raisons, nos revendications restent les mêmes que celles déjà exprimées en audience et lors des commissions depuis le 1^{er} mars 2023 :

Ainsi, pour les AESH et AEd, FO revendique :

- Une véritable formation professionnelle qualifiante et diplômante ;
- Le versement immédiat de la prime REP/REP+ mis en place au 1^{er} janvier 2023 et son effet rétroactif, non pas au 1^{er} janvier 2023 comme stipule le décret de décembre 2022, mais depuis la date d'affectation dans un établissement scolaire classé REP ou REP+. (Notons que des AESH de l'Académie de Bordeaux, avec l'aide de **FO**, ont entamé une procédure contentieuse sur ce point). **FO** demande également l'alignement des montants prévus sur ceux des autres personnels : comment accepter que les personnels les moins bien payés de l'Education Nationale perçoivent une indemnité moindre ?

Pour les AESH, FO revendique :

- Un vrai statut de la Fonction Publique de catégorie B, avec un vrai salaire égal à un temps complet dès 24 heures d'accompagnement ;
- La jouissance du droit aux 2 jours de fractionnement pendant le temps scolaire ;
- La prime informatique annuelle de 176€ bruts comme les enseignants ;
- La création d'AESH-Remplaçant par PIAL pour assurer les suppléances des AESH absents, notamment pour les congés maladie

Pour les AEd, FO revendique :

- Un vrai statut ;
- Le paiement des heures dans le cadre du dispositif « devoirs faits » ;
- Une démarche claire pour leur CDIation et la possibilité de recours.

Nous vous remercions pour votre écoute.

Pour la **FNEC-FP-FO**
Nathalie Flores-Laville, Chrystèle GIN